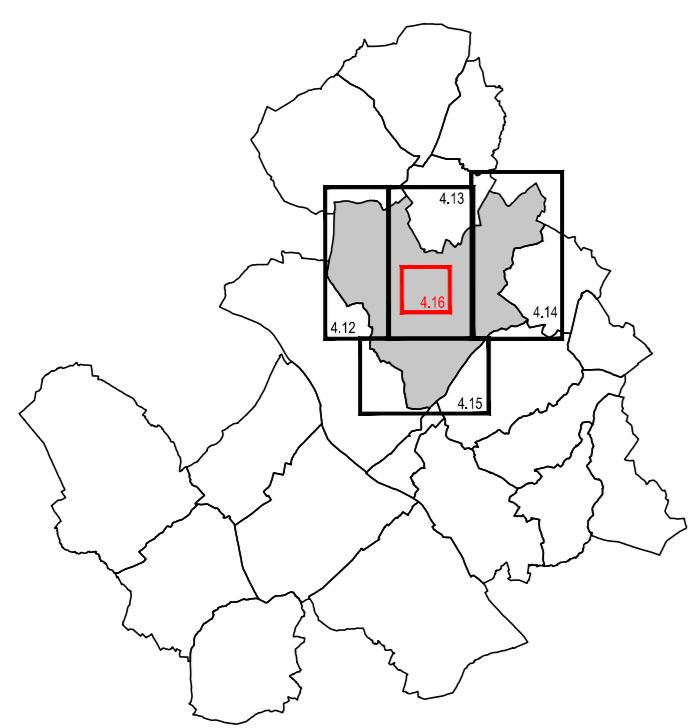


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Ouzouer-sur-Trézée
Le bourg
Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019
Mis à jour les	29 avril 2022 et 12 mai 2026
Modifié les	12 avril 2022, 28 mai 2024, 09 décembre 2025 et 05 mai 2026
Révisé le	

GEOMEXPERT sas - 1, rue Niépe - 45700 Villemandeur

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Limite administrative

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâtiment remarquable
- Bâtiment
- Façade
- Grange
- Portail/Porche
- Élément architectural
- Croix

Patrimoine naturel :

- Haie
- Alignement d'arbres
- Espace arboré
- Parc

